

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2875 (Rect)

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« retraités »,

insérer les mots :

« , de lisibilité, de transparence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler les objectifs de lisibilité et de transparence, applicables aux règles actuelles et futures du système, dans la loi.